

---

**Présidence : Macédoine du Nord****1448<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 2 novembre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 25  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 17 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Djundev  
M<sup>me</sup> A. Marku

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1484/23 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES  
INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES  
DROITS DE L'HOMME**

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR.GAL/81/23 OSCE+), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1510/23), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1486/23), Fédération de Russie (PC.DEL/1485/23), Türkiye (PC.DEL/15178/23 OSCE+), Norvège, Ukraine (PC.DEL/1520/23), Canada (PC.DEL/1494/23 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1487/23 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1508/23 OSCE+), Kazakhstan, Géorgie (PC.DEL/1488/23 OSCE+), Royaume-Uni, Italie (PC.DEL/1497/23), Kirghizstan, Azerbaïdjan (PC.DEL/1515/23 OSCE+) (PC.DEL/1516/23 OSCE+), Ouzbékistan, Serbie (PC.DEL/1513/23 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/1524/23 OSCE+), Irlande (PC.DEL/1504/23), Chypre (PC.DEL/1523/23), Turkménistan, Malte, Biélorussie (PC.DEL/1506/23)

OSCE+), Arménie, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/16/23 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'URKAINE

Ukraine (PC.DEL/1514/23), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1511/23), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/1495/23), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1496/23), Türkiye (PC.DEL/1518/23 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1509/23 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1505/23)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES ET À L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1463 (PC.DEC/1463) relative aux dates et à l'ordre du jour de la Réunion de 2023 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Suisse, de la Türkiye et de l'Ukraine) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, l'Ukraine et la Serbie, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Crimes en cours commis par le régime de Kiev et politiques dangereuses de l'alliance occidentale visant à exacerber les tensions* : Fédération de Russie (PC.DEL/1502/23)
- b) *Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, observée le 2 novembre 2023* : Fédération de Russie (PC.DEL/1503/23), Chypre, Moldavie, Bulgarie

- c) *Violations flagrantes des droits religieux des croyants par le régime de Kiev : Fédération de Russie (PC.DEL/1493/23), Ukraine*
- d) *À l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, observée le 2 novembre 2023 : Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1512/23), Canada (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède) (PC.DEL/1499/23 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1521/23), Turquie (PC.DEL/1519/23 OSCE+), France, Arménie*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Tirage au sort pour établir l'ordre préliminaire des déclarations en vue de la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, prévu le 9 novembre 2023 : Président*

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/120/23 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Programme d'acquisition de talents de l'OSCE, « Renforcer la préparation des candidats à fort potentiel », organisé à Pise (Italie), du 23 au 27 octobre 2023 : Italie (PC.DEL/1498/23), Secrétaire générale*

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élection présidentielle prévue en Finlande le 28 janvier 2024 : Finlande*
- b) *Forum des ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale et de la Secrétaire générale de l'OSCE, tenu à Achgabat le 31 octobre 2023 : Turkménistan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Secrétaire générale*

4. Prochaine séance :

Jeudi 9 novembre 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1463  
2 November 2023

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1448<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1448 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1463**  
**DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2023 SUR LA**  
**MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA**  
**DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

(Prévue à Vienne et par visioconférence le 13 novembre 2023)

Le Conseil permanent,

En application de sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2023 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale, le 13 novembre 2023, à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

## **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

Vienne, le 13 novembre 2023  
Lieu: Hofburg, Neuer Saal  
(À Vienne et par visioconférence)

### **Lundi 13 novembre 2023**

9 heures – 10 h 30	Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de l'énergie
10 h 30 – 11 heures	Pause-café/thé
11 heures – 12 h 30	Séance I : Favoriser la bonne gouvernance et lutter contre la corruption dans le domaine de l'environnement
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner-buffet offert par le Coordonnateur des activités économiques et environnementales
14 h 30 – 16 heures	Séance II : Renforcer la coopération pour faire face aux menaces environnementales, y compris les risques de catastrophes naturelles ou anthropiques
16 heures – 16 h 30	Pause café/thé
16 h 30 – 18 heures	Séance de clôture

PC.DEC/1463  
2 November 2023  
Attachment 1

FRENCH  
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation canadienne (également au nom de l'Albanie, de l'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Suisse, de la Türkiye et de l'Ukraine) :

« Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'adoption de la présente décision sur les dates et l'ordre du jour de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale de 2023, je souhaiterais faire la déclaration interprétative suivante en vertu du paragraphe IV.1(A)6 du Règlement intérieur de l'OSCE au nom des États participants suivants : Albanie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Serbie, Suisse, Türkiye, Ukraine, et mon propre pays, le Canada.

La Réunion est une manifestation importante de la deuxième dimension de l'OSCE. Tous les États sont parvenus à un consensus sur l'adoption de cette décision afin de garantir que la Réunion soit en mesure d'atteindre ses objectifs.

Il est regrettable que ce Conseil, malgré les efforts considérables déployés par la Présidence, n'ait pas été en mesure de parvenir au même consensus sur les décisions relatives aux autres manifestations statutaires annuelles de l'OSCE cette année : la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité dans la première dimension, le Forum économique et environnemental dans la deuxième dimension et la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine dans la troisième dimension.

Les réunions annuelles constituent une plateforme essentielle permettant aux États participants d'examiner le contexte de sécurité actuel, dans les trois dimensions, et de prendre des mesures si nécessaire. Comme indiqué dans l'Acte final de Helsinki et réaffirmé à maintes reprises, notamment dans la Déclaration d'Astana : « l'approche globale et coopérative de l'OSCE en matière de sécurité, dans le cadre de laquelle les dimensions humaine, économique-environnementale et politico-militaire de la sécurité sont traitées comme un tout, reste indispensable ». Une approche sélective des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'OSCE n'est pas acceptable. Les engagements dans les trois dimensions

doivent être respectés, notamment en ce qui concerne la tenue des réunions et conférences statutaires.

Dans cette optique, nous rappelons à tous les États participants l'obligation de veiller à ce que les manifestations statutaires aient lieu dans les trois dimensions en 2024. Nous demandons à tous les États participants d'adopter les décisions relatives à ces réunions de manière constructive et en temps voulu.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et consignée dans le journal du jour.

Merci. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a prononcé la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'adoption de la présente décision sur le thème, l'ordre du jour et les modalités de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale de 2023, l'UE souhaiterait faire la déclaration interprétative suivante en vertu du paragraphe IV.1(A)6 du Règlement intérieur de l'OSCE :

L'UE attache une grande importance à la dimension économique et environnementale qui fait partie intégrante de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité. Nous soutenons les efforts déployés par la Présidence en vue d'adopter les décisions nécessaires à la tenue des manifestations fondées sur le consensus et nous nous félicitons qu'un consensus ait été atteint aujourd'hui sur la décision relative à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale.

Nous regrettons que certains États participants aient systématiquement bloqué les décisions du Conseil permanent sur les manifestations statutaires dans toutes les dimensions de l'OSCE. La Réunion sera la seule manifestation statutaire à avoir lieu cette année. Une approche sélective n'est pas acceptable. Les manifestations statutaires devraient être la règle et non l'exception. Nous rappelons à tous les États participants l'obligation de veiller à ce que toutes les manifestations statutaires aient lieu. Par conséquent, les décisions correspondantes doivent être adoptées en temps voulu.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et consignée dans le journal de la séance.

Merci.

L'Albanie<sup>1</sup>, la Bosnie-Herzégovine<sup>1</sup>, la Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup>, la République de Moldavie, la Serbie<sup>1</sup> et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration. »

---

1 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

